



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES  
ET DES ANCIENS  
COMBATTANTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des ressources humaines  
du ministère de la Défense

Service des ressources humaines civiles

Centre ministériel de gestion de Metz

**Secrétariat général  
pour l'administration**

**Arrêté n° 1946  
portant inscription au tableau d'avancement pour l'accès au grade  
d'agent technique principal du ministère de la défense de deuxième classe  
au titre de l'année 2025  
(avancement au choix)**

Le ministre des Armées et des Anciens combattants ;

- Vu le code général de la fonction publique et notamment le livre V relatif à la carrière et au parcours professionnel ;
- Vu le décret n° 76-1110 du 29 novembre 1976 modifié relatif au statut particulier du corps des agents techniques du ministère de la défense ;
- Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégories C de la fonction publique de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 27 mai 2024 fixant les taux de promotion pour la période 2025-2027 des corps des filières administrative et technique du ministère des armées,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Les fonctionnaires dont le nom suit, sont inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'agent technique principal du ministère de la défense de deuxième classe au titre de l'année 2025 :

Nom – Prénom	Affectation	Autorité territoriale d'emploi	Centre de gestion
Bourdon Damien	GSBDD BESANÇON	DCSCA	Metz
Carette Jérôme	EMIA ZDNORD	EMA/Chanc	Metz
Cauliez Stéphane	GSBDD VERDUN	DCSCA	Metz
Descles Séverine	GSBDD NANCY	DCSCA	Metz
Françq Eric	GSBDD STRASBOURG	DCSCA	Metz
Galichet Isabelle née Daugenet	GSBDD CHARLEVILLE	DCSCA	Metz
Morada Jessica	GSBDD STRASBOURG	DCSCA	Metz
Nozeret Christophe	GSBDD MOURMELON	DCSCA	Metz
Poyard Emilien	6RMAT	DRHAT	Metz

**Article 2** : La part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle des agents inscrits au tableau figurant à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté s'établit comme suit :

	Femmes	Hommes
<b>Agents promouvables</b>	27%	73%
<b>Agents promus</b>	33%	67%

**Article 3** : Par délégation de pouvoir du ministre, le directeur du centre ministériel de gestion de Metz est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié au *bulletin officiel des armées*.

Fait à Metz le 12 décembre 2024

L'administrateur de l'État hors classe  
Arthur LATHELIZE